

Formation Continue – PSE 1 & PSE 2

Obligation de recyclage

• Oui, le secouriste (PSE 1) et l'équipier secouriste (PSE 2) doivent suivre chaque année une formation continue auprès d'un organisme agréé. • Sans recyclage annuel, le diplôme n'est plus valide et le titulaire n'est plus opérationnel. • Pour redevenir opérationnel après plusieurs années sans recyclage, il faut suivre tous les modules manqués, ce qui est très complexe. ➡ Conséquence : La Croix Blanche exige les justificatifs des 3 dernières années pour toute inscription à un stage.

Prérequis

• Être titulaire des diplômes PSE 1 et/ou PSE 2. • Fournir les copies des 3 derniers recyclages lors de l'inscription.

Encadrement

• Formation assurée par 2 formateurs minimum, assistés d'aides moniteurs si nécessaire. • Formateurs diplômés, à jour de leur formation continue annuelle, avec expérience professionnelle du secours en équipe.

Contenu de la formation

• Programme fixé chaque année par la DGSCGC (Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise). • Comprend : parties théoriques, cas concrets, apprentissage de techniques. • Les stagiaires doivent réviser en amont, car ils seront évalués sur l'ensemble des compétences.

Durée

• 7 heures (une journée complète).

Évaluation et Attestation

• Évaluation continue tout au long de la journée. • Résultats en fin de stage : - APTE : attestation remise (valable pour l'année N+1). - INAPTE : impossibilité d'exercer jusqu'à une nouvelle évaluation. ➡ Conseil : mettre à jour ses connaissances avant le stage.

Diplôme

• Pas de nouveau diplôme, mais une attestation de formation continue si déclaré apte.

Inscription

• Consultez le calendrier des formations sur notre site internet. • Contact via le formulaire en ligne ou par téléphone.

Tarifs et Paiement

• Coût disponible sur notre site internet. • Paiement par virement bancaire privilégié (rapide et sécurisé).

Obligation	Durée	Attestation	Diplôme
Oui, chaque année	7 heures	Oui, si APTE	Non

